

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE LA GRAVE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU DE LA GRAVE



REGISTRE

NB : Pour toute demande concernant une ou plusieurs parcelles cadastrales, afin d'en faciliter la localisation, merci de renseigner le numéro de parcelle cadastrale et la section cadastrale.